

Thème : Les différentes formes de libéralités : donations, legs, donation-partage, testament-partage, libéralités graduelles et résiduelles

Date : Vendredi 11 juin 2021 de 9h30 à 17h

Lieu : Orléans

Pré-requis : être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / **Niveau : 2**

Objectif :

- *Maîtriser les avantages, inconvénients, utilités et spécificités des différentes formes de libéralités : donations, legs, donations-partages, testaments-partages, libéralités graduelles et résiduelles*

Méthodes mobilisées :

➤ **Programme :**

I. Les formes classiques de libéralités : donations, testaments, en pleine propriété ou en démembrement de propriété

II. Les libéralités-partages

III. Les libéralités graduelles et résiduelles

➤ **Moyens pédagogiques :** Intervention orale interactive, étude de cas et fourniture d'un support détaillé.

➤ **Modalités d'évaluation finale :** un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenants

Madame Elsa BERRY, Maître de conférences à l'Université de Poitiers et Maître Dominique FAVREAU, Notaire

Informations importantes :

- **Date limite des inscriptions :** 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)

- **Tarifs :** Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 160€ la journée de formation (hors abonnement) et 80€ pour les avocats « jeune Barreau »

Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-eco.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2020 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECO A. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.